LIMMEX

SWISS SMART SECURITY

CONTRAT DE SOUSCRIPTION

INTRODUCTION

1. Lors de la conclusion du présent contrat, le client peut souscrire à l'un des abonnements d'appel d'urgence Limmex disponibles. Les présentes conditions générales de vente de Limmex AG (ci-après «Limmex») s'appliquent à l'achat et à la location d'un appareil d'appel d'urgence Limmex; le client confirme qu'il en a pris connaissance et accepte son contenu.

2. Les instructions et le mode d'emploi «Abonnement et activation» de l'appareil Limmex, qui font partie intégrante du présent contrat, décrivent en détail le fonctionnement du service d'appel d'urgence Limmex et de l'appareil et ce qui doit être observé. En concluant ce contrat valable entre le client et Limmex, le client confirme qu'il a lu et compris ces documents et qu'il accepte le contenu de ce contrat.

3. Si l'appareil est remis à une tierce personne - notamment des enfants, des adolescents, des personnes âgées, des personnes souffrant de problèmes médicaux, des employés d'une entreprise, etc. Limmex décline toute responsabilité à cet égard et rappelle qu'une mauvaise utilisation du service d'appel d'urgence Limmex - pour quelque raison que ce soit - peut également entraîner son dysfonctionnement ou son mauvais fonctionnement. Ce contrat et les instructions doivent être conservés en lieu sûr. Le présent contrat n'a d'effet qu'entre le client et Limmex et n'a aucun effet de protection en faveur des tiers.

BUT ET DOMAINE D'UTILISATION

4. À l'exception d'un appel d'essai mensuel, le service d'appel d'urgence Limmex ne peut être utilisé qu'en cas d'urgence. Le nombre d'appels vidéo effectués via le dispositif de téléassistance ne doit pas dépasser l'utilisation normale. Limmex se réserve le droit d'informer le client en cas d'utilisation excessive et de facturer les frais.

5. La zone d'utilisation exclusive est définie dans le mode d'emploi «Abonnement et Activation»; l'utilisation du service d'appel d'urgence Limmex ne peut se faire en dehors de cette zone d'utilisation exclusive. Le déclenchement d'un appel d'urgence nécessite, entre autres, une couverture suffisante de l'infrastructure nécessaire au service d'appel d'urgence Limmex (réseau mobile, connexion satellite, autres services de localisation, etc.). Il est donc possible que le service d'appel d'urgence Limmex ne fonctionne pas ou ne fonctionne que de manière limitée dans des zones éloignées ou difficiles d'accès, des caves, des garages, etc. ou à la suite de pannes de l'infrastructure susmentionnée. De plus, il est possible qu'aucune connexion ne soit établie en raison d'un dysfonctionnement technique ou autre temporaire de l'appareil ou de son logiciel et que le service d'appel d'urgence Limmex ne soit donc pas disponible ou de manière limitée temporairement.

COÛTS

6. Les coûts de l'abonnement correspondant au service d'appel d'urgence Limmex sont mentionnés dans la première section du mode d'emploi «Abonnement et Activation». Sous réserve des articles 10 et 11 du présent contrat, il n'y a pas de frais supplémentaires si l'appareil est utilisé pour l'usage auquel il est destiné (voir articles 4 et 5).

7. L'abonnement au service d'appel d'urgence Limmex est facturé à l'avance au début de chaque mois de la période de paiement choisie (par ex. annuellement). Les frais engagés peuvent être facturés au prorata lors de l'émission de la première facture. Si le paiement par carte de crédit a été sélectionné, les coûts seront débités directement sur la carte de crédit spécifiée avant le début de la période de paiement sélectionnée.

8. L'activation aura lieu dès que possible. Si le client souhaite que l'activation ait lieu à une date précise, il doit en informer Limmex par écrit.

9. Il incombe au client de s'assurer que l'adresse du client et l'adresse de facturation ou, dans le cas d'un paiement par carte de crédit, les détails du paiement sont à jour à tout moment. Ceux-ci peuvent être saisis ou modifiés soit sur le site internet de Limmex, soit par courrier. Les adresses valables du client et de facturation sont les dernières adresses communiquées à Limmex. Limmex se réserve le droit de facturer toute dépense supplémentaire liée à un changement d'adresse non signalé.

10. Limmex se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires en cas de violation du présent contrat, en particulier en cas d'utilisation du service d'appel d'urgence Limmex en dehors du but et du domaine d'utilisation. Toute infraction peut entraîner la résiliation du contrat sans préavis.

11. Les frais des assistants professionnels, qui sont appelés par des personnes à contacter ou des centres d'appel d'urgence en fonction de la situation, ne sont pas inclus dans les prix indiqués et sont à la charge du client. En cas d'urgence médicale, ils peuvent être (partiellement) pris en charge par les assurances maladie.

RESPONSABILITÉ

12. Limmex s'efforcera d'assurer une haute disponibilité du service d'appel d'urgence Limmex. Limmex ne peut cependant pas garantir que l'appareil ou l'infrastructure associée (par exemple le logiciel) fonctionnera sans interruption ou dysfonctionnement. Des dysfonctionnements techniques temporaires ou d'autres dysfonctionnements rendant impossible l'établissement d'une connexion et donc l'utilisation (temporaire) du service d'appel d'urgence Limmex ne peuvent être exclus et, par conséquent, n'engagent pas la responsabilité de Limmex. Les droits revendiqués doivent être exercés à l'encontre du fabricant ou du développeur respectif. La responsabilité pour tout type de dommage, y compris les dommages directs et indirects, ainsi que pour les dommages consécutifs causés par un défaut, est totalement exclue dans la mesure permise par la loi; ceci s'applique également aux manquements aux obligations des auxiliaires d'exécution de Limmex. La responsabilité est également exclue si l'exécution du service est temporairement interrompue pour cause de force majeure, totalement ou partiellement limitée ou impossible. Par force majeure, on entend en particulier les pannes d'électricité et de réseau mobile ou de connexion, les autres pannes de l'infrastructure mentionnée au point 5 et l'apparition de logiciels nuisibles (par exemple, un virus).

13. Il appartient au client de vérifier régulièrement le bon fonctionnement du dispositif d'appel d'urgence Limmex (état de charge de la batterie, disponibilité locale du réseau de téléphonie mobile et autres infrastructures nécessaires, etc.). Limmex recommande de lancer un appel test tous les mois. Malgré un appel test régulier, un dysfonctionnement technique survenu entre-temps ne peut être exclu.

14. Le client est responsable de la saisie correcte des numéros de téléphone des personnes à contacter, ainsi que des informations qui leur sont fournies, sur la marche à suivre en cas d'urgence. Limmex décline expressément toute responsabilité en cas d'erreurs commises par la ou les personnes à contacter.

15. Les centres d'appels d'urgence qui sont utilisés tentent d'offrir de l'aide en cas d'appel d'urgence qui leur parvient. Limmex décline expressément toute responsabilité en cas d'erreur commise de leur part, quelle qu'en soit la nature ou la gravité. En outre, le centre d'appel d'urgence ne peut offrir aucune assistance si, pour quelque raison que ce soit, aucune communication vocale n'est possible ou si la zone d'intervention a été abandonnée. En cas d'alarme sans réponse, c'est-à-dire si le client n'est pas joignable après réception de l'appel d'urgence ou si la situation n'est pas claire, le centre d'appel d'urgence débranche la connexion au dispositif Limmex. Un rappel vers l'appareil Limmex est effectué par le centre d'appel d'urgence. Si le client n'est toujours pas joignable ou si la situation ne peut être clarifiée, le centre d'appel d'urgence essaie d'appeler les numéros de téléphone fixes ou mobiles disponibles du client. S'il n'est toujours pas possible de passer un appel, les personnes à contacter pour les appels d'urgence aux numéros de téléphone disponibles sont appelées par la suite. Si une personne est jointe, l'affaire est transmise à cette personne. Si aucune des personnes à contacter n'est jointe et que le centre d'appel d'urgence n'est rappelé par aucune des personnes contactées dans les 10 minutes, le traitement de l'appel par le centre d'appel d'urgence prend fin et est considéré comme une fausse alarme. Si le rappel vers le téléphone fixe ou mobile est pris en charge par une autre personne, par exemple par le conjoint, cette personne se verra charger du cas. On renonce ainsi à rappeler la personne à contacter pour l'informer de l'alarme sans réponse et lui transmettre le cas, ou pour laisser un message sur le répondeur à la personne à

contacter si l'alarme ne reçoit pas de réponse. Les alarmes sans réponse sont enregistrées et documentées.

16. Sous réserve des dispositions légales impératives, Limmex décline toute responsabilité pour les dommages causés à la santé du client en relation avec l'utilisation de l'appareil Limmex et du service d'appel d'urgence Limmex. En outre, toute responsabilité pour les atteintes à la santé liées à l'utilisation de la radio et d'autres technologies est exclue (par ex. en relation avec des stimulateurs cardiaques ou d'autres dispositifs médicaux).

17. La montre d'appel de Limmex et le bouton d'appel d'urgence dispose de plusieurs options pour déterminer la position de l'appareil. Toutefois, la précision de la localisation dépend de plusieurs facteurs, tels que la technologie utilisée, la qualité du signal et les éventuelles bases de données de tiers. Limmex décline toute responsabilité pour les dommages directs ou indirects ou les coûts de quelque nature que ce soit qui pourraient résulter d'une position mal déterminée.

PROTECTION DES DONNÉES

18. Limmex se conformera à la législation en vigueur lors du traitement des données. Seules les données nécessaires à la fourniture des services, au traitement et au maintien de la relation client, à savoir la garantie d'une qualité de service élevée, à la sécurité des opérations et à la facturation, sont collectées, stockées et traitées. Le client y consent expressément.

19. Les conversations peuvent être enregistrées à des fins de contrôle de la qualité ainsi qu'à des fins de formation ou juridiques. Les données de localisation peuvent également être stockées lorsqu'un appel d'urgence est déclenché. Le client accepte expressément l'enregistrement des appels et le stockage des données de localisation. Cependant, il n'est pas systématique que Limmex enregistre des conversations ou stocke des données de localisation.

20. Le client est tenu de conserver le numéro de téléphone, le code de l'appareil et le mot de passe appartenant à l'appareil Limmex en lieu sûr et de les protéger contre tout accès par des personnes non autorisées ou de s'assurer que les utilisateurs tiers agissent de manière appropriée.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE LIMMEX

21. L'utilisation du numéro de téléphone de l'appareil Limmex est limitée au service d'appel d'urgence Limmex et à la durée de l'abonnement.

MODIFICATIONS ET TRANSFERTS

22. Limmex se réserve le droit de modifier unilatéralement le présent contrat, y compris les prix et la structure des services, à tout moment. Limmex informera le client de tout changement de manière appropriée. Si le client n'accepte pas les modifications, il peut mettre fin prématurément à la prestation concernée sans conséquences financières jusqu'à ce que la modification entre en vigueur à ce moment-là. S'il ne le fait pas, les modifications sont considérées comme acceptées. Avec la résiliation du service concerné, le contrat de location de l'appareil Limmex est également réputé avoir été résilié.

23. Limmex peut transférer le présent contrat ou les droits et obligations qui en découlent à une autre société, à laquelle le client donne son accord préalable. En outre, Limmex est en droit de transférer ou de céder des contrats ou les créances en découlant à des tiers à des fins de recouvrement, pour lesquelles le client donne également son accord préalable par les présentes. Le client ne peut céder le présent contrat sans l'accord écrit préalable de Limmex.

RÉSILIATION

24. La durée de ce contrat dépend de la période de facturation choisie. Si, par exemple, vous choisissez un mode de paiement mensuel, la durée du contrat est également d'un mois. Pour un paiement de 3 mois, c'est 3 mois. Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de 14 jours par courrier recommandé jusqu'à la fin de la durée respective. Pour des raisons de sécurité, la résiliation doit se faire en faisant référence au code du dispositif Limmex. Le cachet de la poste fait foi pour le respect du délai. Avec la résiliation du présent contrat, le contrat de location de l'appareil Limmex est également réputé avoir été résilié.

25. En principe, l'appareil peut être remis en marche après la résiliation. Pour des raisons de sécurité, Limmex se réserve toutefois le droit de refuser une nouvelle connexion si l'appareil est inactif depuis trop longtemps. Les dispositifs de location sont exclus de la réactivation. Ceux-ci doivent être retournés à Limmex à la fin du contrat.

26. Limmex se réserve le droit de résilier le contrat sans préavis et d'interrompre le service d'appel d'urgence Limmex en cas de violation des accords conclus (en particulier en cas d'utilisation en dehors du but d'utilisation ou de non-paiement des factures dues) ou pour d'autres raisons importantes (telles que l'interruption ou l'interruption des services par des tiers comme des opérateurs mobiles ou satellite, des modifications des dispositions légales applicables, des événements imprévus, etc.) Le contrat de location de l'appareil Limmex est également réputé avoir été résilié sans préavis.

INSTRUCTIONS DE RÉTRACTATION

27. Droit de rétractation: Tout client consommateur peut révoquer sa déclaration contractuelle dans un délai de 14 jours, sans avoir à en indiquer les motifs, par écrit (ex. lettre, fax, e-mail). Le délai commence à courir à compter de la réception de la présente instruction sous forme écrite, mais pas avant la conclusion du contrat ni avant l'accomplissement des obligations d'information de Limmex. L'envoi de la rétractation dans les délais est suffisant pour respecter le délai de rétractation. La rétractation doit être adressée à: Limmex AG, Baslerstrasse 30, CH-8048 Zurich, E-mail: info@limmex.com

Conséquences de la rétractation En cas de rétractation effective, les prestations reçues par les deux parties doivent être restituées et toutes les prestations reçues (par ex. intérêts) doivent être restituées. Cela peut conduire au fait que le client doive néanmoins remplir les obligations de paiement contractuelles pour la période allant jusqu'à la rétractation. Si le client n'est pas en mesure de restituer ou de retourner à Limmex le service reçu et l'utilisation (par ex. avantages d'utilisation) ou seulement en partie ou pas ou dans un état détérioré, il doit indemniser Limmex de la valeur dans cette mesure. Les obligations de remboursement des paiements doivent être remplies dans les 30 jours. Le délai commence pour le client à l'envoi de sa déclaration de rétractation, pour Limmex à sa réception.

Remarques particulières: Le droit de rétractation du client prend fin prématurément si le contrat est entièrement exécuté par les deux parties à la demande expresse du client avant que ce dernier n'ait exercé son droit de rétractation.

DIVERS

28. Les dérogations et compléments au présent contrat doivent faire l'objet d'un accord écrit.

29. Si une disposition du présent contrat s'avérait invalide, la validité de toutes les autres dispositions n'en serait pas affectée.

LOI APPLICABLE/JURIDICTION COMPÉTENTE

30. Le présent contrat est régi par le droit matériel suisse, à l'exclusion des dispositions relatives aux conflits de lois. Pour tous les litiges découlant du présent contrat, le tribunal suisse du siège social respectif de Limmex est seul compétent.

Version Décembre 2022